

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 2 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **41**
Nombre de représentés : **8**
Nombre d'absents : **15**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DEUX SEPTEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_100_CC_14
*Approbation du Compte Rendu Annuel
d'Activité pour l'année 2023 (CRAC 2023)
dans le cadre du mandat de maîtrise
d'ouvrage, confié à la SPL MARAINA,
pour les travaux de réhabilitation des
infrastructures du port de plaisance de
Saint-Gilles-les-Bains*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - M. Jean-Noël JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M. Maxime FROMENTIN - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

Nombre de votants : 49

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 août 2024

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
09/09/2024

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Virginie SALLE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - M. Karl BELLON - M. Philippe ROBERT - M. Bruno DOMEN - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - Mme Melissa PALAMA-CENTON procuration à Mme Audrey FONTAINE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER procuration à M. Alexis POININ-COULIN - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA procuration à Mme Florence HOAREAU - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024 100 CC 14 : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2023 (CRAC 2023) DANS LE CADRE DU MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE, CONFIE À LA SPL MARAINA, POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DU PORT DE PLAISANCE DE SAINT-GILLES-LES-BAINS

Le Président de séance expose :

1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET OBJET DU MANDAT

Le port de Saint-Gilles-les-Bains constitue un site touristique majeur à l'échelle du territoire de l'ouest et plus largement à la destination touristique réunionnaise. Son rôle, en tant que pôle commercial et touristique dépasse donc très largement le sujet de la gestion portuaire. Ainsi, le Territoire de l'Ouest est compétent pour gérer cet équipement depuis le transfert de compétence des zones économiques au 1er janvier 2017.

Par ailleurs, par une décision du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019, le Territoire de l'Ouest a résilié la concession de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion et a récupéré la gestion du port le 1er septembre 2019.

La collectivité a hérité d'infrastructures maritimes et de bâtiments particulièrement vétustes qui résultent d'un manque d'entretien technique de l'ancien concessionnaire. Elle a souhaité entamer une réflexion pour la valorisation, au profit de tous, de ce lieu emblématique de La Réunion en conciliant les aménagements touristiques et, la réhabilitation et le développement du Port de Saint-Gilles-les-Bains.

Par délibération du Bureau Communautaire en date du 1er octobre 2018, le Territoire de l'Ouest a décidé, dans le cadre d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, régie par la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, de désigner la SPL MARAINA en qualité de mandataire et de lui confier les tâches nécessaires à la réalisation de l'opération de réhabilitation des infrastructures du port de plaisance de Saint-Gilles-les-Bains.

La convention de mandat a été notifiée le 07 décembre 2018. Elle ne concerne que la partie relative à la réhabilitation des infrastructures du Port ; la remise en état des bâtiments étant portée directement par le Territoire de l'Ouest.

Au cours de l'exécution du mandat, un avenant n°1 a été notifié à la SPL MARAINA le 07 janvier 2021 (pour un montant de 30 597,00 € TTC et relatif à l'intégration d'une mission complémentaire sur la phase diagnostic), et le CRAC pour les années 2021 et 2022 a été approuvé par le Conseil Communautaire du 29 novembre 2023 (Délibération n°2023_106_CC_5).

2 – MISSIONS GÉNÉRALES DU MANDATAIRE

Le mandat de Maîtrise d'Ouvrage comprend d'une manière générale :

- La préparation des dossiers de consultation pour le choix du maître d'œuvre et d'autres prestations intellectuelles,
- La préparation de l'accord sur le projet,
- La préparation du choix de l'entrepreneur, signature du contrat de travaux après approbation du choix de l'entrepreneur par le maître de l'ouvrage, et gestion du contrat de travaux,
- Le versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux,

- La préparation et réception de l'ouvrage,
- L'assistance à la recherche de financement et montage des dossiers de financement
- Le suivi du contentieux,
- La coordination et l'interface avec les projets connexes (notamment GEMAPI),
- L'accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

Les maîtrises foncières demeurent du ressort du Territoire de l'Ouest.

3 – ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'OPÉRATION AU 31/12/2023

3.1 - État d'avancement opérationnel

L'année 2023 a permis :

- Le lancement du marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre « Études et travaux de réhabilitation des infrastructures du port de Saint-Gilles », l'analyse des offres reçues et l'attribution du marché par la CAO du 12/07/2023.
- La notification du marché de maîtrise d'œuvre au groupement OMEGA (mandataire) / ENAVA / ACCOAST / ACRI-IN / ACOA/MAGMA Architecture.
- Le démarrage de la phase « Diagnostic » (missions témoins) du marché de MOE.
- Le démarrage des missions complémentaires :
 - . MC1 « Étude et dossiers réglementaires - Demande au cas par cas »,
 - . MC2 « Élaboration des cahiers des charges des missions connexes » pour la définition des besoins en photogrammétrie,
 - . MC5 « Études de recalcul d'ouvrage ».
- La mise au point du programme des travaux et des éventuels investigations complémentaires.

3.2 - État d'avancement financier

Le Conseil Communautaire du 29 novembre 2023 (Délibération n°2023_106_CC_5) a approuvé le CRAC pour les années 2021-2022 et le bilan prévisionnel de l'opération qui reste inchangé par rapport à 2022, soit un montant global de **5 180 925,56 € TTC (4 775 046,60 € HT)**.

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Réglié 2023						
		Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Cumul réglié au 31/12/2023	Reste à réglier	% de réglié
1 DEPENSES	5 180 925,56	1 735,99		10 754,28	292,95	328 148,85	4 852 776,71	6,33
3 ETUDES OPERATIONNELLES	1 068 670,75					236 595,11	832 075,64	22,14
3100 Honoraires de MDE	282 100,00						282 100,00	
3200 Honoraires pour topographie et bathymétries	26 040,00					22 785,00	3 255,00	87,50
3210 Honoraires études géotechniques	43 400,00						43 400,00	
3220 Honoraires bureau de contrôle externe	65 100,00						65 100,00	
3230 AMO coordination environnementale	54 250,00						54 250,00	
3240 Honoraires de CSFS	32 550,00						32 550,00	
3250 Honoraires autres études	54 250,00						54 250,00	
3251 Mesures et suivis compensatoires	249 550,00						249 550,00	
3252 Diagnostic des infrastructures portuaires	233 275,00					213 810,11	19 464,89	91,66
3800 Révisions de prix	28 155,75						28 155,75	
4 TRAVAUX	3 855 547,50						3 855 547,50	
4200 Infrastructures	3 255 000,00						3 255 000,00	
4901 Aléas	488 250,00						488 250,00	
4903 Actualisation et révisions travaux	112 297,50						112 297,50	
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	243 885,17			10 754,28		79 580,99	164 304,18	32,63
5110 Rémunération SPL Mavalina	236 781,72			9 471,28		76 810,57	159 971,15	32,44
5800 Révisions	7 103,45			1 283,00		2 770,42	4 333,03	39,00
6 AUTRES DEPENSES	12 822,14	1 735,99			292,95	11 972,75	849,39	93,38
6101 Communication, concertation et reprographie	2 170,00						2 170,00	
6104 Publication et insertion dans la presse	10 652,14	1 735,99			292,95	11 972,75	-1 320,61	112,40
2 RECETTES	5 180 925,56			10 754,28	210 581,93	556 166,73	4 624 758,83	10,73
7 Mandant	5 180 925,56			10 754,28	210 581,93	556 166,73	4 624 758,83	10,73
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	4 937 040,39				210 581,93	476 585,74	4 460 454,65	9,65
7101 Rémunération mandataire	243 885,17			10 754,28		79 580,99	164 304,18	32,63
SOLDE						228 017,88		

4 – PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION POUR L'ANNÉE 2024

4.1 - Avancement opérationnel prévisionnel

L'année 2024 devra permettre :

- La consultation, l'approbation, l'autorisation de signer et la notification pour une mission de « Levés topographiques et photogrammétrie aérienne ».
- Le démarrage des prestations relatives à la Tranche Ferme et à la Tranche Optionnelle, prévues dans le cadre de la mission « Levés topographiques et photogrammétrie aérienne ».
- La réalisation d'investigations complémentaires demandées à l'issue de la phase « Diagnostic », des résultats de la MC5 et des événements climatiques du début 2024 (cyclone BELAL).
- Le lancement de la phase AVP de la mission MOE.
- La réalisation du cadrage réglementaire et du dossier d'examen au cas par cas.
- L'arbitrage sur le mode de portage pour la suite du projet.

4.2 - Échéancier des appels de fonds

Le montant prévisionnel des appels de fonds pour l'année 2024 s'élève à **33 275,14 € TTC**, réparti trimestriellement de la manière suivante :

Intitulé	Prévisionnel € TTC				
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Année 2024
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	-	-	20 976,51	12 298,63	33 275,14

La répartition prévisionnelle des dépenses par poste est détaillée au tableau ci-après :

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Prévisionnel 2024				
		Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Année
1 DEPENSES	5 180 925,56	89 195,18	125 385,22	76 397,49	19 475,93	310 453,82
3 ETUDES OPERATIONNELLES	1 068 670,75	85 500,54	92 187,82	69 841,29	12 298,64	259 828,27
3100 Honoraires de MOE	282 100,00	53 620,43	64 005,24	61 297,08	11 940,43	190 863,16
3200 Honoraires pour topographie et bathymétries	26 040,00					
3210 Honoraires études géotechniques	43 400,00					
3220 Honoraires bureau de contrôle externe	65 100,00			4 340,00		4 340,00
3230 AMO coordination environnementale	54 250,00					
3240 Honoraires de CSPS	32 550,00		542,50	2 170,00		2 712,50
3250 Honoraires autres études	54 250,00	29 295,00	24 955,00			54 250,00
3251 Mesures et suivis compensatoires	249 550,00					
3252 Diagnostic des infrastructures portuaires	233 275,00					
3800 Révisions de prix	28 155,75	2 585,11	2 685,08	2 034,21	358,21	7 662,61
4 TRAVAUX	3 855 547,50					
4200 Infrastructures	3 255 000,00					
4901 Aléas	488 250,00					
4903 Actualisation et révisions travaux	112 297,50					
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	243 885,17	2 826,64	32 600,66	6 556,21	7 177,29	49 160,79
5110 Rémunération SPL Maraiña	236 781,72	2 695,14	30 866,88	6 073,38	6 835,50	46 470,89
5800 Révisions	7 103,45	131,50	1 733,78	482,83	341,79	2 689,90
6 AUTRES DEPENSES	12 822,14	868,00	596,75			1 464,75
6101 Communication, concertation et reprographie	2 170,00	868,00	596,75			1 464,75
6104 Publication et insertion dans la presse	10 652,14					
2 RECETTES	5 180 925,56	2 826,64	32 600,66	27 532,72	19 475,92	82 435,93
7 Mandant	5 180 925,56	2 826,64	32 600,66	27 532,72	19 475,92	82 435,93
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	4 937 040,39			20 976,51	12 298,63	33 275,14
7101 Rémunération mandataire	243 885,17	2 826,64	32 600,66	6 556,21	7 177,29	49 160,79
SOLDE						

4.3 Bilan Prévisionnel

Des évolutions ont été apportées entre le bilan approuvé en Conseil Communautaire du 29/11/2023 et le nouveau bilan proposé pour l'année 2024 conformément au nouveau bilan annexé à la présente.

Ces évolutions sont liées, d'une part, à la notification du marché de maîtrise d'œuvre en septembre 2023 (augmentation de + 151 097,11 € TTC) ainsi qu'à la régularisation des dépenses « engagées sur 2023 (augmentation de + 1 320,61 € TTC) et, d'autre part, à un rééquilibrage des dépenses afin de ne pas impacter le bilan financier de l'opération, suite à l'augmentation des crédits sur le poste honoraires MOE et autres dépenses (diminution de - 152 417,72 € TTC).

Pour 2024, le montant total des dépenses du bilan proposé reste donc identique au montant total des dépenses du bilan approuvé par le Conseil Communautaire du 29 novembre 2023, soit 5 180 925,56 € TTC.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 22/08/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 19/08/2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 3 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- APPROUVER le Compte Rendu Annuel d'Activité à la Collectivité pour l'année 2023 (CRAC 2023) relatif à la convention de mandat avec la SPL MARAINA pour les travaux de réhabilitation du port de plaisance de Saint-Gilles-les-Bains ;

- ACTER que le bilan prévisionnel de l'opération reste inchangé par rapport à 2023, soit 5 180 925,56 € TTC (4 775 046,60 € HT) ;

- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président